



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/18  
5 novembre 2012

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF  
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL  
Soixante-huitième réunion  
Montréal, 3 – 7 décembre 2012

**AMENDEMENTS AU PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'ONUDI POUR 2012**

1. L'ONUDI demande au Comité exécutif d'approuver un montant de 367 000 \$US pour les amendements à son programme de travail de 2012, plus les coûts d'appui d'agence de 25 690 \$US. La soumission est jointe au présent document.
2. L'activité proposée dans les amendements au programme de travail de l'ONUDI pour 2012 est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1: Amendements au programme de travail de l'ONUDI

Pays	Activité/Projet	Montant demandé (\$ US)	Montant recommandé (\$US)
<b>SECTION A: ACTIVITÉ RECOMMANDÉE POUR APPROBATION GLOBALE</b>			
<b>A1: Prorogation de projets de renforcement des institutions</b>			
Arménie	Prorogation du renforcement des institutions (phase III)	120 000	120 000
Mexique	Prorogation du renforcement des institutions (phase XI)	247 000	247 000
	Sous-total pour la Section A	367 000	367 000
Coûts d'appui de l'agence (7 pour cent pour le renforcement des institutions et la préparation de projet):		25 690	25 690
Total:		392 690	392 690

## **SECTION A: ACTIVITÉ RECOMMANDÉE POUR APPROBATION GLOBALE**

### **A1. Prorogation de projets de renforcement des institutions**

- a) Arménie (phase III) : 120 000 \$US
- b) Mexique (phase XI) : 247 000 \$US

### **Description des projets**

3. L'ONUDI a présenté des demandes de prorogation des projets de renforcement des institutions pour l'Arménie et le Mexique. La description des projets figure à l'Annexe I au présent document.

### **Observations du Secrétariat**

4. Le Secrétariat du Fonds a examiné les rapports finals sur le renforcement des institutions et les plans d'action présentés par l'ONUDI au nom des gouvernements de l'Arménie et du Mexique, selon le format révisé de demande de prorogation du renforcement des institutions approuvé par la décision 61/43; il a noté que ces pays respectent les objectifs d'élimination des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (SAO) et les exigences de rapport aux termes du Protocole Montréal et qu'ils ont également remis leurs rapports sur la mise en œuvre des programmes de pays pour 2011, dus le 1<sup>er</sup> mai 2012. Lors de l'examen de ces demandes, le Secrétariat a tenu compte des décisions 59/17, 59/47 a) et 61/43, notamment la décision 61/43 par laquelle le Comité exécutif a décidé de « maintenir le financement du soutien au renforcement des institutions aux niveaux actuels, et de renouveler les projets de renforcement des institutions pour la période complète de deux ans à partir de la 61<sup>e</sup> réunion ».

### **Recommandations du Secrétariat**

5. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale des demandes concernant les projets de renforcement des institutions pour l'Arménie et le Mexique, au niveau de financement indiqué au tableau 1 du présent document. Le Comité exécutif pourrait souhaiter transmettre aux gouvernements de l'Arménie et du Mexique les observations qui figurent à l'Annexe II au présent document.

**Annexe I**

**PROPOSITIONS DE PROJETS DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS**

**Arménie : Prorogation du renforcement des institutions**

<b>Résumé du projet et profil du pays</b>	
Agence d'exécution :	ONUDI
Montants approuvés précédemment pour le renforcement des institutions (\$ US) :	
Phase I: Avril 2009	120 000
Phase II: Déc. 2010	120 000
Total:	240 000
Montant demandé pour la prorogation (phase III) (\$US) :	120 000
Montant recommandé pour approbation de la phase III (\$US) :	120 000
Coûts d'appui de l'agence (\$ US) :	8 400
Coût total de la phase III du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$ US) :	128 400
Date d'approbation du programme de pays :	2009
Date d'approbation du plan de gestion de l'élimination des HCFC :	2010
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO):	
a) Annexe A, Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	196,5
b) Annexe A, Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)	0,0
c) Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0,0
d) Annexe B, Groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	0,0
e) Annexe C, Groupe I (HCFC) (moyenne 2009-2010)	7,0
f) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	0,0
Dernière consommation de SAO communiquée (2011) conformément à l'article 7 (tonnes PAO) :	
a) Annexe A, Groupe I (CFC)	0,0
b) Annexe A, Groupe II (halons)	0,0
c) Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone)	0,0
d) Annexe B, Groupe III (méthyle chloroforme)	0,0
e) Annexe C, Groupe I (HCFC)	7,5
f) Annexe E (bromure de méthyle)	0,0
Total:	7,5
Année de communication des données sur la mise en œuvre du programme de pays :	2011
Montant approuvé pour des projets (en date de juillet 2012) (\$ US) :	979 353
Montant décaissé (en date de décembre 2011) (\$ US) :	293 680
SAO à éliminer (en date de juillet 2012) (tonnes PAO) :	2,2
SAO éliminées (en date de décembre 2011) (tonnes PAO) :	0

1. Sommaire des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

<b>Sommaire des activités</b>	<b>Fonds approuvés (US \$)</b>
a) Projets d'investissement :	562 838
b) Renforcement des institutions :	240 000
c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	176 515
Total :	979 353

Rapport périodique

2. Au cours des deux années de la période de mise en œuvre du renforcement des institutions, l'Unité nationale de l'ozone a réalisé les activités suivantes: collecte et analyse des données sur la consommation de SAO; préparation et délivrance (en coopération avec le ministère de la Protection de la nature) des permis d'importation/exportation; élaboration de mesures législatives supplémentaires

nécessaires sur les quotas et l'élimination des HCFC; activités de sensibilisation, notamment l'élaboration de modules pour les enseignants et les célébrations festives de la Journée internationale de l'ozone et du 25<sup>e</sup> anniversaire du Protocole de Montréal; autres activités telles que des consultations au jour le jour avec les importateurs, les agents des douanes et autres intervenants, la mise à jour du site Internet, etc.

### Plan d'action

3. Le plan d'action inclura le renforcement de la législation sur les HCFC; la collecte et l'analyse des données sur la consommation de SAO; l'amélioration du système pour tous les permis d'importation de SAO grâce à l'introduction de procédures plus efficaces en coopération avec les autorités douanières; des activités de sensibilisation et de formation sur les CFC et les HCFC; de la formation et des activités de sensibilisation pour les agents des douanes et les importateurs; la préparation adéquate et ponctuelle des rapports; la poursuite de la tradition des célébrations annuelles de la Journée de l'ozone.

### **Mexique : Prorogation du renforcement des institutions**

<b>Résumé du projet et profil du pays</b>		
Agence d'exécution :		ONUDI
Montants approuvés précédemment pour le renforcement des institutions (\$ US) :		
Phase I:	Juin. 1992 & Déc. 1994	350 000
Phase II:	Juillet. 1995 & Mai 1996	95 000
Phase III:	Oct. 1996	190 000
Phase IV:	Juillet 1998	190 000
Phase V	Juillet 2000	190 000
Phase VI	Juillet 2002	247 000
Phase VII	Avril 2005	247 000
Phase VIII	Juillet 2007	247 000
Phase IX	Juillet 2009	185 250
Phase X	Déc. 2010	247 000
	Total:	2 188 250
Montant demandé pour la prorogation (phase XI) (\$US) :		247 000
Montant recommandé pour approbation de la phase XI (\$US) :		247 000
Coûts d'appui de l'agence (\$ US) :		17 290
Coût total de la phase XI du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$ US) :		264 290
Date d'approbation du programme de pays :		1992
Date d'approbation du plan de gestion de l'élimination des HCFC :		2011
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO):		
a) Annexe A, Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)		4 624,9
b) Annexe A, Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)		124,6
c) Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)		62,5
d) Annexe B, Groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)		56,4
e) Annexe C, Groupe I (HCFC) (moyenne 2009-2010)		1 148,8
f) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)		1 130,8
Dernière consommation de SAO communiquée (2011) conformément à l'article 7 (tonnes PAO) :		
a) Annexe A, Groupe I (CFC)		-6,0
b) Annexe A, Groupe II (halons)		0,0
c) Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone)		0,0
d) Annexe B, Groupe III (méthyle chloroforme)		0,0
e) Annexe C, Groupe I (HCFC)		1 083,4
f) Annexe E (bromure de méthyle)		488,2
	Total:	1 565,6

<b>Résumé du projet et profil du pays</b>	
Année de communication des données sur la mise en œuvre du programme de pays :	2011
Montant approuvé pour des projets (en date de juillet 2012) (\$ US) :	103 137 926
Montant décaissé (en date de décembre 2011) (\$ US) :	85 872 509
SAO à éliminer (en date de juillet 2012) (tonnes PAO) :	18 664,7
SAO éliminées (en date de décembre 2011) (tonnes PAO) :	18 232,1

4. Sommaire des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

<b>Sommaire des activités</b>	<b>Fonds approuvés (US \$)</b>
a) Projets d'investissement :	90 061 263
b) Renforcement des institutions :	2 188 250
c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	10 888 413
Total :	103 137 926

Rapport périodique

5. Le Mexique a communiqué au Secrétariat de l'ozone les données de 2011, exigées en vertu de l'article 7. En 2011-2012, le Mexique a réalisé une élimination remarquable de sa consommation de SAO par rapport à 2005. Les efforts réglementaires continus sont renforcés par l'application du système de surveillance des SAO déjà mis en place. Le Mexique participe activement au Réseau régional de l'ozone pour l'Amérique latine et soutient les pays de la région par la diffusion de ses réalisations en organisant des ateliers et des visites techniques.

Plan d'action

6. Le programme des activités reliées au Protocole de Montréal fait partie de l'engagement du Mexique d'éliminer la consommation de SAO de manière planifiée et rentable. L'Unité nationale de l'ozone (UNO) fait partie du Secrétariat à l'Environnement et aux Ressources naturelles (*SEMARNAT*) et collabore étroitement avec la Direction générale pour la Gestion de la qualité de l'air et le Registre public des rejets et transferts. L'UNO est le point central pour les activités du Protocole de Montréal qui font partie d'un système gouvernemental appelé DAS-G. L'UNO coordonne principalement l'ensemble du programme du Protocole de Montréal dans le pays et prépare les fondements de mesures législatives et réglementaires qui seront adoptées par les autorités gouvernementales responsables en vue d'atteindre les objectifs d'élimination des HCFC. L'UNO est responsable de la surveillance des données sur les importations et la consommation de SAO et à cet effet, elle a développé le Système d'information et de surveillance (SISSAO). L'UNO suivra en priorité l'amorce de mesures visant l'amélioration de la réglementation des HCFC, le gel de la consommation de HCFC en 2013 et la réalisation de l'objectif de réduction de 10 pour cent en 2015 ainsi que la mise en œuvre de projets et d'un système de quotas pour pouvoir atteindre la cible de réduction de 30 pour cent en 2018, conformément au calendrier d'élimination approuvé dans le PGEH.

-----

## **Annexe II**

### **OPINIONS EXPRIMÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF SUR LA PROROGATION DES PROJETS DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS PRÉSENTÉS A LA 68<sup>e</sup> RÉUNION**

#### **Arménie**

1. Le Comité exécutif a examiné le rapport présenté avec la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions pour l'Arménie et a noté avec satisfaction que les données de 2011, communiquées au Secrétariat de l'ozone en vertu de l'article 7, démontrent que le pays respecte les mesures de réglementation du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif a noté aussi que dans le cadre du programme de pays, l'Arménie a pris des mesures importantes pour réglementer la consommation de HCFC dans différents secteurs et que le pays continuera de lutter contre le commerce illicite en étroite collaboration avec le service des douanes; de même, il poursuivra la sensibilisation des techniciens aux techniques et aux pratiques de récupération et de recyclage en vue d'utiliser l'expérience acquise dans le programme d'élimination des CFC. Le Comité exécutif appuie grandement les efforts du gouvernement de l'Arménie et encourage ce pays à poursuivre ses efforts en vue notamment d'atteindre l'objectif de gel de la consommation de HCFC en 2013 et une réduction de 10 cent de la consommation en 2015.

#### **Mexique**

2. Le Comité exécutif a examiné le rapport présenté avec la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions pour le Mexique et a noté avec satisfaction que les données de 2011, communiquées au Secrétariat de l'ozone en vertu de l'article 7, démontrent que le pays respecte les mesures de réglementation du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif a noté aussi que dans le cadre du projet de renforcement des institutions, le Mexique a réalisé, en 2011-2012, une élimination remarquable de sa consommation de SAO par rapport à 2005. Le Comité exécutif a noté avec satisfaction que des efforts réglementaires continus sont renforcés par l'application du système de surveillance des SAO déjà mis en place. Le Comité exécutif appuie grandement les efforts du Mexique pour atteindre les premiers objectifs de gel de la consommation de HCFC en 2013 et la réduction de 10 pour cent en 2015.



**UNITED NATIONS INDUSTRIAL DEVELOPMENT ORGANIZATION**

68<sup>th</sup> Executive Committee of the  
Multilateral Fund for the Implementation  
of the Montreal Protocol

**UNIDO Work Programme**

**68<sup>th</sup> Ex.Com.**

## **Introduction**

The UNIDO Work Programme for the consideration of the 68<sup>th</sup> Ex.Com. of the Multilateral Fund has been prepared following the government requests as well as based on ongoing and planned activities. The Work Programme will support the implementation of UNIDO's three year Rolling Business Plan 2012-2014.

Institutional strengthening extension for Armenia and Mexico is planned to cover the NOU needs for the period January 2013 – December 2014.

The document comprises the following sections:

### **Section 1**

Gives in a tabulated form by project types and country a consolidated list of activities foreseen for the above mentioned institutional strengthening support request and preparatory funding request for technical assistance for destruction activities in 6 in LVCs in Central Africa region.

Funding is requested as follows:

- IS extension Project in Armenia amounting 128,400 \$US (including \$US 8,400 representing 7 % A.S.C.)
- IS extension Project in Mexico amounting 264,290 \$US(including \$US 17,290 representing 7 % A.S.C.)
  
- **Total: 392,690 \$US including A.S.C.**

### **Section 2**

Section 2 provides the corresponding project concepts indicating some details and funding requirements.

**Section 1**

Consolidated table giving project preparation  
and non-investment projects in all countries and sectors

<b>Country</b>	<b>Type</b>	<b>Sub- stance</b>	<b>Title of Project</b>	<b>Requested amount USD</b>	<b>A.S.C USD</b>	<b>Total (incl ASC) USD</b>	<b>A.S.C. %</b>	<b>P.D.</b>	<b>Remarks</b>
<b>Institutional strengthening</b>									
Armenia	IS	All	Extension of the IS - Phase III	120,000	8,400	128,400	7	24	
Mexico	IS	All	Extension of the IS - Phase XI	247,000	17,290	264,290	7	24	
			<b>Grand TOTAL</b>	<b>367,000</b>	<b>25,690</b>	<b>392,690</b>			

## Section 2 Project Concept

<b>Country:</b>	<b>Armenia</b>
<b>Title:</b>	Extension of Institutional Strengthening for the implementation of Montreal Protocol in Armenia – Phase III
<b>Project Duration:</b>	24 months (April 2013 – March 2015)
<b>Project Budget:</b>	128,400 (including \$US 8,400 representing 7 % Agency Support Costs)
<b>Implementing Agency:</b>	UNIDO
<b>Coordinating Agency:</b>	Ministry of Nature Protection/ National Ozone Unit

---

### Project Summary

The project aims at **institutional strengthening and capacity building of the** Ministry of Nature Protection/ National Ozone Unit and will ensure helping the Government meet its obligations under the Montreal Protocol on the substances that deplete the Ozone Layer.

In this context, the National Ozone Office will be assisted in monitoring and identification of Ozone-depleting substances consumption and up-dating the needed national policies and regulations, with a focus on HCFCs consumption.

The National Ozone Unit (NOU) working within the Ministry of Nature Protection, namely within the Department of Environmental Protection, is the responsible organism in the country to carry out the activities related to the Montreal Protocol. Its activities are supervised by the First Deputy Minister of Nature Protection and the National Ozone Focal Point.

The National Ozone Unit within the Ministry of Nature Protection of Armenia (MNP) is responsible for and oversees the implementation of the project in accordance with the objectives and activities. It has a major role in the process of monitoring of the project activities. The NOU actively cooperate with ministries and inter-ministerial bodies as well as with advisory groups such as NGOs, RAC and others.

## Project Concept

<b>Country:</b>	<b>Mexico</b>
<b>Title:</b>	Extension of Institutional Strengthening for the implementation of Montreal Protocol in Armenia – Phase XI
<b>Project Duration:</b>	24 months (January 2013 to December 2014)
<b>Project Budget:</b>	264,290 (including US\$ 17,290 representing 7 % Agency Support Costs)
<b>Implementing Agency:</b>	UNIDO
<b>Coordinating Agency:</b>	SEMARNAT (Environment Ministry)

---

## Project Summary

The project aims at **institutional strengthening and capacity building of the** National Ozone Unit in Mexico and will ensure helping the Government meet its obligations under the Montreal Protocol on the substances that deplete the Ozone Layer.

The NOU in México is considered as an integral part of the General Direction of Air Quality Management, and has a full commitment with the national administration, and has a direct contact with the vice ministry for environmental protection, mainly in order to direct the policies, strategies and priorities for México in the ozone layer protection activities.

NOU Mexico will continue to play a key role in achieving the ODS phase-out targets as well as the up-coming challenges for Art 5 Countries in view of HCFCs agreed phase-out schedule.

The programme of activities relating to the Montreal Protocol forms part of Mexico's commitment to phase out the consumption of ODSs in a controlled and cost-effective manner. The National Ozone Unit is part of the Environmental and Natural Resources Secretariat (SEMARNAT) and cooperates closely with the General Directorate for Air Quality Management and Public Release and Transfer Registry. The Ozone Unit is the focal point for Montreal Protocol activities. The activities of the NOU are included in the governmental system called DAS-G. The NOU mainly coordinates the whole Montreal Protocol programme in the country and prepares the basis for legislative and regulatory measures to be adopted by the responsible government authorities with a view to the HCFCs phase-out targets.

The NOU is responsible for monitoring the ODS import and consumption data and has for this purpose developed the Information and Monitoring System (SISSAO).

The OU will follow-up with priority the issue of initiating measures to improve the HCFCs control, to freeze the HCFCs consumption in 2013, to achieve the 10% reduction target in 2015 and to implement projects and quota system to allow meeting the 30% reduction target in 2018, as per the approved phase-out schedule in the HPMP.